

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 27 juin 2022

OBJET :

Avenants à la Convention Territoriale Globale (CTG)

Rapporteur : MME POYDENOT
Délibération n°17

EXPOSÉ DES MOTIFS

Lors de sa séance du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de 4 ans avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle (CAF) et les communes de Malzéville, Saint-Max et Dommartemont, et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

Or, dans le cadre de l'exécution de la CTG, la CAF de Meurthe-et-Moselle propose la signature d'avenants pour l'ensemble des dispositifs jeunesse éligibles au bonus territoire CTG (accueil de loisirs sans hébergement, accueil extrascolaire, périscolaire, petite enfance, parentalité, chantiers loisirs jeunes, séjours courts, autonomie, accès aux droits et vie sociale, ...), c'est-à-dire une aide complémentaire aux prestations de services qu'elle soutient.

En l'occurrence, la CAF de Meurthe-et-Moselle propose à la ville d'Essey-lès-Nancy la signature d'un avenant joint à la présente, relatif à l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Municipal :

-d'approuver tous les avenants se rapportant à la CTG, notamment l'avenant relatif à l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire proposé par la CAF de Meurthe-et-Moselle,

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les avenants se rapportant à la CTG ainsi que tout document s'y rapportant, et donc l'avenant relatif à l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire précité.

DELIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 30 juin 2022.

Extrait conforme

 **Le Maire,**

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	17 juin 2022
- Convocation distribuée le :	17 juin 2022
- Affichage du compte-rendu le :	1 ^{er} juillet 2022
- Affichage du procès-verbal le :	30 septembre 2022

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. HOFFER, M. BRUNE, MME DROUVILLE, M. VOIDIER, MME SCHINDLER, M. SAPIRSTEIN, MME LOZINGUEZ, M. BOURGUIGNON, MME HOUSSIN, MME MENZRI, M. CHEVARDE, M. KATZ, MME CHOPIN-RENAULD, M. RIFF, M. PERRI, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- Mme Isabelle BLONDELET à Mme Marjorie HOUSSIN
- Mme Claire MALARY à M. Francis VOGIN
- M. Mallory KOENIG à M. Pascal LAURENT
- Mme Caroline CREUSOT à M. Gilles SAPIRSTEIN

ABSENT

- M. EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. PERRI

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire